**PROTOCOLE SANITAIRE en date du 14 juin 2020**
**Les évolutions**

# REOUVERTURE DU 22 JUIN PROTOCOLE ALLEGE

## 1. Règles de distanciation

- Suppression de la règle de surface des 4m² dans les locaux comme dans les espaces extérieurs

- **Maternelle** : aucune règle de distanciation à l'école maternelle entre élèves d'un même groupe en espaces clos ou extérieurs
- Maintien de la règle de distanciation de 1 m entre les groupes

- **Elémentaire** : règle de distanciation de 1m dans les espaces clos entre les élèves (côte à côte ou face à face)
- Pas d'application de cette règle dans les espaces extérieurs entre les élèves du même groupe ou d'une même classe, y compris pour les activités sportives
- Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins 1m, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et port du masque pour les élèves de plus de 11 ans.
- Organisation de la classe à l'air libre encouragée
- Occupation de tous les espaces possibles dans les écoles

- Autres activités (études, 2S2C) à proposer

## 2. Application des gestes barrières-> conservation

- Lavage des mains : peut être réalisé sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe

- Port du masque obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie
- Port du masque pas obligatoire pour les enseignants en cours et à une distance d'au moins 1 m des élèves
- Le masque peut être soit suspendu à une accroche isolée, soir replié sans contacts extérieur/intérieur et stocké dans une pochette individuelle
- Pas de masque pour les maternelles
- Port du masque en cas de suspicion en élémentaire ou avis du médecin (masques fournis par les parents)

- Ventilation des classes : au minimum toutes les 3h, au moins 15min à chaque fois, avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner, et le soir

## 3. Limitation du brassage

- Stabilité des classes et des groupes

- Limitation du croisement des groupes d'élèves dans les établissements

- Arrivée et départs échelonnés si nécessaire

- Limitation des déplacements des élèves

- Récréations par groupes de classes ou temps de pause dans la classe

- Restauration scolaire organisée dans les lieux habituels : mêmes groupes d'élèves
- **En maternelle**, respect d'au moins 1m entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe
- **En élémentaire**, lorsque le respect de la distance d'1m entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et de respecter une distance d'au moins 1m avec les autres groupes

## 4. Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

- Nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) au minimum 1 fois par jour

- Nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et espaces communs au minimum une fois par jour

- Réfectoire : tables nettoyées et désinfectées après chaque service

- Accès aux jeux extérieurs, bancs et espaces collectifs autorisé si nettoyage quotidien (ou non utilisation pendant 12h)
- Objets partagés au sein du même groupe permis si désinfection quotidienne assurée (ou objets isolés 24h avant utilisation)

## 5. Formation, information et communication

- Idem que protocole précédent

- Information des parents de l'évolution des mesures prises

**Accompagnateurs et intervenants extérieurs :**
**- port du masque**
**- possibilité de rentrer dans les écoles après nettoyage des mains**